



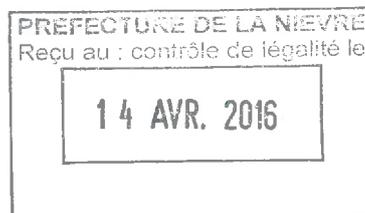
## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Publication le 14 AVR. 2016

D-2016-31



L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2016

**Etaient présents** : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme DUBOIS, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme VATAN (*jusqu'à 19 h 00*), M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme LAROCHE, Mme POIRIER, M. MORAND (*à partir de 18 h 30*), Mme DUCOURTIOUX, M. COIGNET (*jusqu'à 21 h 00*), M. GUERIN, Mme THOMAS, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE.

**Avait donné procuration** : Mme VATAN à Mme ROBIN-CHAUVOT (*à partir de 19 h 00*), M. MORAND à M. GUERIN (*jusqu'à 18 h 30*), M. COIGNET à M. GAUTHERON (*à partir de 21 h 00*), Mme MARCEL à M. DAMBRINE, M. LECHER à M. SICOT.

Monsieur Jean-Guy FRIAUD a été désigné Secrétaire de séance.

---

**OBJET : Demande de dotation de soutien à l'investissement local 2016 pour le projet de réaménagement de l'avenue Jean-Jacques Rousseau.**

Madame LACOUR, Adjointe aux finances, expose que, au travers de la loi de finances pour 2016, l'Etat a souhaité renforcer son soutien à l'investissement public local, en créant une dotation spécifique pour accompagner les projets portés par les communes et leurs groupements.

C'est dans ce cadre que la municipalité mène une politique active en faveur du Développement Durable de son territoire.

Cela se traduit concrètement sur la ville par la mise en œuvre de démarches et la réalisation d'actions dans de multiples domaines tels que la mobilité avec une incitation aux déplacements à pieds et à vélo, l'amélioration de l'Accessibilité aux personnes handicapées ou encore la gestion durable de son patrimoine urbain et paysagé.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de réaménagement de l'avenue Jean-Jacques Rousseau. Axe urbain majeur situé sur l'une des franges de la cité jardin qu'il dessert, il permet également de rallier le centre-ville, avec ses commerces et services depuis l'ouest de l'agglomération, et constitue l'un des points de connexion majeurs avec la ville de Nevers. Il est, qui plus est, amené à évoluer en concordance avec les projets de la ville.

C'est donc un axe, déjà en proie à une circulation importante qui tend à s'intensifier, qu'il convient de réaménager dans un objectif de pacification et de cohabitation des usages. Aujourd'hui dépourvu d'aménagement cyclable, il constitue un chaînon important à traiter dans le schéma cyclable de la commune mais également dans le schéma directeur intercommunal aujourd'hui en projet et sa reprise complète a par ailleurs été préconisée dans le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics.

Au regard des éléments cités ci-dessus, la ville a souhaité engager un programme de réaménagement de l'intégralité de cet axe qui porte à la fois sur la requalification complète de la chaussée mais également des trottoirs, avec une nouvelle répartition de l'espace.

Une première zone sera donc dédiée aux déplacements piétons et vélos sur trottoirs, avec une séparation symbolisée entre les 2 sous-espaces et une seconde zone sera dédiée aux stationnements nécessaires aux habitations et à la végétalisation, dans le respect des principes fondamentaux de la cité jardin et des orientations du guide de gestion du patrimoine arboré de la commune. Il est par ailleurs prévu d'aménager des traversées répondant aux normes d'accessibilité sur l'ensemble des rues perpendiculaires, mais également en plusieurs points de l'avenue afin de passer d'un côté à l'autre.

Ainsi requalifié, cet axe devrait faire office d'aménagement exemplaire favorisant les différentes formes de mobilité et servir de modèle dans le cadre de futurs projets portant sur des voiries aux caractéristiques similaires.

Cette opération étant pleinement concordante avec les objectifs de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement à fiscalité propre créée par l'article 159 de la loi de finances pour 2016, il est proposé de solliciter cette aide pour le programme d'investissement 2016-2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, adopte à l'unanimité le projet ainsi que les modalités de son financement et autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs aux différentes demandes de subventions, notamment auprès de l'Etat au travers de la dotation de soutien à l'investissement public local.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 12 avril 2016

Le Maire,



Isabelle BONNICEL